

Résolution du 21 mai 2024 de Mmes et MM. Luc Zimmermann, Matthias Erhardt, Roger Gaberell, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Anne Carron, Aurélien Borgeaud et Oana Cotoi: «Genève, ville hôte du Concours Eurovision de la chanson 2025».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 22 mai 2024)

RÉSOLUTION

Exposé des motifs

Le 11 mai 2024 à Malmö, l'artiste Nemo, représentant la Suisse, a remporté le Concours Eurovision de la chanson (Eurovision Song Contest) 2024 avec une prestation qui a été largement applaudie pour sa qualité musicale, sa performance scénique et son message sociétal.

Il incombe à la Suisse d'organiser la prochaine édition du concours en mai 2025. Plusieurs institutions et personnalités genevoises se sont déjà prononcées en faveur d'une candidature. Par voie de résolution, le Conseil municipal exprime à son tour son soutien à une candidature de Genève en tant que ville hôte.

Considérant:

- le rayonnement international de la Ville de Genève ainsi que son engagement fort en faveur de la culture et son exemplarité en matière de diversité;
- la présence d'excellentes infrastructures pour l'organisation d'événements majeurs, l'accueil et le transport;
- les effets positifs attendus sur le plan culturel, économique et sociétal,

le Conseil municipal:

- déclare soutenir la candidature de Genève comme ville hôte du Concours Eurovision de la chanson (European Song Contest) 2025;
- invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour que cette candidature soit couronnée de succès.